



**Votre interlocuteur**

Manon MOURMES

☎ 04 75 92 30 30

6A, Impasse Pierre Latécoère

ZA La Plaine des Vaux

37500 CHINON

IP - INTERIM PLACEMENT 4  
Madame CASSANDRA DUMONT  
162 AVENUE KENNEDY

30130 – PONT SAINT ESPRIT

A PIERRELATTE, le 10/08/2026

Madame,

Veillez trouver ci-joint deux exemplaires de la convention pour la formation Travaux en Hauteur / Port des EPI Harnais - Antichute à laquelle sont inscrites les personnes suivantes :

STEVEN BRETEAU

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner au plus vite un exemplaire daté et signé, accompagné du cachet de votre entreprise, afin d'engager les démarches nécessaires au déroulement de cette formation, et ce à l'adresse ci-dessus.

Conservez le deuxième exemplaire de cette convention qui pourra vous être demandé par votre organisme paritaire collecteur agréé ou votre fonds d'assurance formation en vue d'une éventuelle prise en charge.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ONET TECHNOLOGIES TI

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail  
Session n° 26387168PO

Entre les soussignés,

| Nom et adresse du client<br><i>Dénommé ci-après le « Client »</i>           | Nom et adresse de l'organisme de formation<br><i>Dénommé ci-après le « ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation »</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IP - INTERIM PLACEMENT 4<br>162 AVENUE KENNEDY<br>30130 - PONT SAINT ESPRIT | ONET TECHNOLOGIES TI Formation<br>ZA La Plaine des Vaux – 6A Impasse Pierre Latécoère<br>37500 Chinon                |
|                                                                             |                                                                                                                      |
| Code NAF :                                                                  | Code NAF : 85.59A                                                                                                    |
| SIRET : 789 792 835 00041                                                   | Siret n° 38803510700290                                                                                              |
|                                                                             | Déclaration d'Activité enregistrée sous le n° 24130153537<br>auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire       |

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, ONET TECHNOLOGIES TI adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com).

## Article 1 - Objet de la Convention

En exécution de la présente convention, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action de formation : Travaux en Hauteur / Port des EPI Harnais -Antichute

Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Date de la session : du 14/09/2026 au 14/09/2026

Durée : 1.00 jour(s), 7:00 heures

Lieu de la formation : PIERRELATTE (Drôme)

Programme et méthodes : voir fiche descriptive en annexe

Format de réalisation : Présentiel

## Article 2 – Effectif formé

ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

STEVEN BRETEAU

### Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera de :

| Intitulé de la prestation | Type de tarification | Coût unitaire HT | Quantité | Coût global HT | Taux de TVA |
|---------------------------|----------------------|------------------|----------|----------------|-------------|
|                           |                      |                  |          |                |             |
| Coût total HT             |                      | 162,00 €         |          |                |             |
| Montant Total TVA         |                      | 32,40 €          |          |                |             |
| Coût total TTC            |                      | 194,40 €         |          |                |             |

### Article 4 – Modalités de règlement

Les factures seront établies à l'issue de la formation par l'organisme de formation ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation, accompagnées des feuilles d'émargement dûment signées par les stagiaires (signature le matin et signature l'après-midi) et le formateur ainsi que tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement de la prestation à l'OPCO, IP - INTERIM PLACEMENT 4 transmet à ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation le numéro et l'avis d'accord de prise en charge avant le début de la prestation.

Dans le cas où l'OPCO ne prendrait pas en charge le montant, ou que l'accord de prise en charge ne nous serait pas adressé avant le début de l'action, les montants dus et les frais associés, seront intégralement facturés à IP - INTERIM PLACEMENT 4.

Les modalités de règlement sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les conditions retenues sont expressément mentionnées dans le contrat ou le bon de commande, et s'imposent aux deux parties dès lors qu'elles ont été acceptées

### Article 5 – Résiliation de la convention

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée dans l'article 1, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation pourra retenir sur le coût total, les sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action.

Dans tous les cas, les modalités retenues sont indiquées dans le contrat ou la commande et s'imposent aux deux parties dès leur acceptation.

### Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'Article 1.

Fait en double exemplaire, à CHINON, le 10 août 2026.

| Pour le client                                                                                                                                                                                           | Pour ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du représentant légal ou signataire dûment habilité<br>Date – Cachet – signature                                                                                                                     | Anne-Laure MINAND - Responsable Formation                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <br>GROUPE IP<br>230 Rue Pierre Duhem<br>13290 AIX-EN-PROVENCE<br>SARL au Capital de 533 450 €<br>RCS AIX 512 839 002 | <br>ONET TECHNOLOGIES TI<br>Centre de Formation<br>Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS<br>217 rue Louis-HILAIRE<br>26750 BRELATTE<br>388 035 107<br>SIREN : 388 035 107 / 00290 - APE 8559A<br>Tel : 04 75 92 38 30 - Fax : 04 75 92 30 35 |

Un exemplaire de cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise est à nous adresser par courrier à l'adresse suivante :

6A, Impasse Pierre Latécoère – ZA La Plaine des Vaux – 37500 CHINON